

-- REGLEMENT --

La foulée Génissoise 10 kilomètres dans Génissieux 3 SEPTEMBRE 2017 Course non homologuée

- ORGANISATEUR

L'association du Tennis Club de Génissieux est l'organisateur de cette première édition des 10 kilomètres de Génissieux, qui se nomme *La foulée Génissoise*.

- CONDITIONS D'ADMISSION

Compétition ouverte à toute personne, homme et femme, âgée le jour de la course de plus de 16 ans (CADETS), licenciée ou non.

CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE	CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE
CADETS H/F	2000 - 2001	VETERANS 1 H/F	1968 - 1977
JUNIORS H/F	1998 - 1999	VETERANS 2 H/F	1958 - 1967
ESPOIRS H/F	1995 - 1997	VETERANS 3 H/F	1948 - 1957
SENIORS H/F	1978 - 1994	VETERANS 4 et 5 H/F	1947 et avant

- INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription est téléchargeable en ligne sur le site de la mairie de Génissieux ([en format pdf](#)). Ce dossier est également disponible en format papier à la mairie ou au Tennis Club.

Devront être joints au bulletin d'inscription :

- Un chèque de 10€ à l'ordre du TENNIS CLUB DE GENISSIEUX
- Un certificat médical (voir paragraphe suivant)
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Si l'inscription est faite le jour même sur place, le montant sera majoré à 13€. L'inscription sera acceptée s'il reste des places disponibles.

L'envoi de ces documents devra être effectué entre le 15 juin et le 31 août, par mail (tc.genissieux@gmail.com) ou par courrier à l'adresse suivante :

10 KILOMETRES DE GENISSIEUX
ASSOCIATION TENNIS CLUB
MAIRIE, 20 RUE SIMON CHOPIN
26750, GENISSIEUX

Les inscriptions seront impérativement closes à 9h30 le jour de l'épreuve. Seules les inscriptions réglées seront enregistrées et validées.

Toute inscription validée sera définitive. Dans le cas d'une annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf si l'intéressé présente un certificat médical ou en cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur.

- CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Suite au Décret n°2016-1157 du 24 août 2016, relatif au certificat médical ayant une validité de 3 ans, nous précisons que les dispositions de ce décret encadrent particulièrement les modalités de renouvellement de licence FFA applicable au 01 septembre 2017.

→ Tous les licenciés FFA (2017-2018) et FF Triathlon à jour (2016-2017) acceptés, pourront présenter leur carte ou attestation de licence.

→ Les personnes non licenciées qui souhaitent participer continuent de se voir appliquer les dispositions existantes, à savoir présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an au 03/09/2017, attestant la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou la course à pied en compétition.

- HORAIRES

Remise des dossards le samedi 2 septembre de 9h à 12h et de 16h à 19h au Tennis Club de Génissieux (parking stade de football) et le dimanche 3 septembre de 8h à 9h30 au départ de la course, place du marché.

Une pièce d'identité sera demandée pour tout retrait des dossards.

La course débutera à 10h, Rue Frédéric Penelon à Génissieux.

- PARCOURS

Cette épreuve est d'une distance de 10 km. Elle emprunte des routes goudronnées et des chemins de la commune en une boucle de 5 kilomètres, qui devra donc être réalisée deux fois. Un stand de ravitaillement sera positionné à la hauteur des 5,5 km environ et un autre à l'arrivée.

Le chronométrage est assuré par des puces électroniques intégrées au dossard. Le dossard fourni par l'organisation devra être épinglé sur la face avant du maillot et visible pendant toute la durée de la compétition. A noter que les dossards devront être rendus à la fin de la course.

Le temps maximum alloué pour la course est de 1h30. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

- RESULTATS ET RECOMPENSES

Le chronométrage est affiché sur la ligne d'arrivée, les résultats sont affichés en direct sur un écran télé et sur le live Internet (www.perfevent.matsport.fr).

Une coupe sera décernée aux trois premiers pour le classement masculin, féminin et dans chaque catégorie découpée ci-dessous. Un cadeau supplémentaire sera offert aux vainqueurs.

Catégorie 1 : CADETS à SENIORS

Catégorie 3 : VETERANS 2

Catégorie 2 : VETERANS 1

Catégorie 4 : VETERANS 3

Catégorie 5 : VETERANS 4 et 5

Remise des prix 30 minutes après l'arrivée du premier coureur de chaque course. Aucune récompense monétaire ne sera remise.

- DISQUALIFICATIONS ET SANCTIONS

Toute personne effectuant l'un des comportements suivants se verra disqualifiée :

- Falsification de dossard
- Absence de dossard
- Manque de respect auprès du public, d'un autre coureur ou des membres de l'organisation
- Pointage tardif
- Dégradation
- Non-respect de la nature
- Triche ou tentative de triche

Tout engagement est personnel : toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

En cas d'abandon le coureur devra se manifester auprès de l'organisation et sera ainsi disqualifié.

Ne jeter ni papiers, emballages de barres, gels, etc (excepté les gobelets du ravitaillement jetés sur le bord de route après utilisation.) Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

- INFRASTRUCTURES

Des vestiaires, des douches et toilettes sont à la disposition des concurrents à l'ensemble polyvalent Jean-Georges CHERPIN.

- SECURITE

Le service médical et la sécurité seront assurés par la Croix Rouge, le service technique de la mairie et les bénévoles.

En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur pourra être pris en charge par le serre fil de la course ou un bénévole en poste.

Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dégagée.

- ASSURANCES

Les participants licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes dégagera la responsabilité de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou toute autre raison le justifiant.

- DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation une autorisation tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.